

Directions données par un inspecteur lors de la visite d'une école mixte

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **36 (1907)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HAUT-SÉNÉGAL ET NIGER. — M. Roume, gouverneur général de l'Afrique occidentale française, a de nouveau fait le voyage de Saint-Louis à Tombouctou, où il a passé une revue des troupes. Partout il a constaté que le pays était revêtu d'une végétation magnifique ; c'est que l'on sortait de la saison des pluies, tandis qu'à son précédent voyage, la sécheresse battait son plein. En résumé, on peut augurer d'un bel avenir pour la colonie. — Le chemin de fer de Kayes à Bamako et le bief navigable du Niger, de Koulikoro, près Bamako, à Kabara, port de Tombouctou, permettent de parcourir cette distance en trois semaines, au lieu de trois mois. Par cette voie, le blé, le coton, les bestiaux, qui abondent sur les rives du Niger, arrivent déjà dans le Sénégal, pour le ravitaillement ou l'exportation. Aussi bien, les projets de *chemins de fer* sont à l'ordre du jour dans l'Afrique entière.

(A suivre.)

F. A.-M. G.

*.

DIRECTIONS

données par un inspecteur lors de la visite d'une école mixte

I. Enseignement de la langue maternelle.

Cours inférieur.

1^o *Grammaire.* — Les élèves de ce cours doivent étudier le nom et l'adjectif d'une façon expérimentale, c'est-à-dire qu'ils sauront reconnaître ces espèces de mots sans savoir les définir. Ils feront des énumérations de noms, auxquels ils ajouteront plus tard des qualités.

Ils s'exerceront à former des propositions simples : *a*) pour indiquer une qualité du sujet ; *b*) pour indiquer une action du sujet. A cet effet, le maître utilisera les pages 119 et 120, etc., du livre de lecture.

2^o *Rédaction.* — Les élèves décriront des gravures d'actualité, par exemple aux pages 59 et 115 du livre. Ils s'exerceront aussi par ces petites descriptions à construire des phrases à une proposition et ils emprunteront au texte du livre les mots dont ils auront besoin. Ces exercices seront profitables au point de vue de l'écriture et de l'orthographe.

Ce programme tracé peut être parcouru en deux ou trois mois.

Cours moyen et supérieur.

Pour l'enseignement de la langue, ces deux cours seront, autant que possible, réunis.

1^o *Rédaction.* — Les élèves copieront proprement et imiteront les lettres contenues dans le livre de lecture du cours moyen. Le maître choisira des sujets d'actualité de manière à pouvoir rendre l'enseigne-

ment vivant et attrayant et il aura toujours en vue le principe pédagogique : « Peu mais bien. »

2^o *Grammaire.* --- Le maître partira des énumérations et des exemples pour arriver aux définitions et aux règles qui seront lues et étudiées dans l'Appendice grammatical (page 301, II^me degré.) Il faudra se contenter de courtes définitions.

Cours de perfectionnement.

Les élèves de ce cours confondent souvent le participe passé avec l'infinitif ou avec un autre temps du verbe. Le maître s'efforcera d'établir la distinction d'une façon concrète en écrivant au tableau noir plusieurs exemples, tels que ceux-ci :

Je suis *allé* à Fribourg.

Je veux *aller* à Fribourg.

J'ai *fini* mon travail ; je *finis* mon travail, etc.

Ces exemples seront bien choisis et assez nombreux. Dans les leçons de lecture, le maître exigera de tous les élèves un compte rendu juste et libre et il graduera les difficultés. Parfois, il donnera un chapitre de lecture à préparer à domicile.

II. Enseignement de l'histoire suisse.

Le programme de cette branche est restreint aux matières contenues dans le livre du cours moyen, mais il faudra reprendre le commencement. Dans l'enseignement de cette branche, le maître procédera comme suit : Il racontera d'abord une histoire à titre d'introduction, puis il exposera la leçon proprement dite, d'une façon toujours dramatique et captivante, en la rattachant à l'introduction. (Exemple donné pour la bataille de Laupen).

Il y a, dans chaque leçon d'histoire, une partie à étudier par cœur, par exemple, les citations, les paroles attribuées aux personnages, etc.

III. Enseignement du calcul.

Au cours inférieur, on opérera beaucoup sur des nombres concrets, dont la nature de l'unité est connue, par exemple : les vaches, les poules, les doigts, les semaines, les objets intuitifs, etc. --- Pour le calcul écrit, aussi bien que pour le calcul oral, on se servira avec profit du tableau Reinardt, qui permet de varier à l'envi les opérations sur les nombres. On l'emploiera aussi pour l'étude de la règle de trois, d'intérêt, ainsi que pour l'étude des fractions les plus communes. On opérera aussi sur le tant % : 20 %, 25 %, 50 %, 75 %, 37 1/2 %, 12 1/2 %. Le maître procédera par gradation et ne cherchera pas l'impossible.

Quand on enseigne le calcul mental, il faut réunir les deux cours supérieurs, au moins pour la moitié de la leçon.

IV. Discipline. — Hygiène.

Les élèves doivent parler français entre eux. Comme punitions, le maître donnera de préférence des devoirs en application des matières étudiées.

Les élèves malades doivent rester à la maison. Il leur est formellement interdit de s'amuser avec les autres enfants, afin d'éviter la propagation de la maladie. — Le maître veillera toujours à la propreté des élèves ainsi qu'à celle de la salle de classe. Il observera et fera respecter les règles de l'hygiène scolaire. Il réorganisera peu à peu le matériel d'enseignement, qui fait actuellement défaut.

GEORGES BONGARD, *instituteur*.



CORRESPONDANCE

Des bords de la libre Sarine, ce 25 février 1907.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

La lecture du N^o 2 du *Bulletin pédagogique* a fait tressaillir d'aise un grand nombre de ses lecteurs, qui ont vivement applaudi à la noble décision des autorités de la ville de Fribourg concernant ses instituteurs. Cette mesure de justice fait grand honneur au Conseil communal, qui a bien compris les intérêts de la cité en améliorant le sort de son personnel enseignant. Qu'il reçoive ici l'expression de la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'école !

Qu'on nous permette aussi de formuler l'espoir que cette heureuse initiative fasse ouvrir les yeux à d'autres communes, car ils sont nombreux les membres du corps enseignant fribourgeois qui attendent, très patiemment du reste, une augmentation de traitement, qui devient chaque jour plus urgente.

Si nous tenons compte du travail qu'exige une école de deux ou trois degrés, si nous comparons le traitement de l'instituteur à celui d'autres employés et même au salaire des simples ouvriers, si nous examinons la situation faite aux maîtres d'école dans la plupart des cantons, nous osons dire, sans crainte d'être démentis, que l'instituteur fribourgeois n'est pas encore rétribué comme il devrait l'être.

Le traitement initial est insuffisant. Le jeune homme qui a fait quatre années d'études, en vue d'une autre carrière, est souvent mieux payé. Il est impossible à un instituteur débutant de réaliser des économies appréciables. Plus tard, au moment du mariage, l'augmentation de 300 fr. accordée au bout de la 4^{me} année d'enseignement lui permettra peut-être de vivre modestement dans son jeune ménage ; mais qu'en sera-t-il lorsque les charges deviendront de plus en plus lourdes ? Comment veut-on qu'une famille composée du père, de la mère et de six enfants, par exemple, vive pendant 365 jours de l'année avec un traitement de 1200 fr. ? Combien de maîtres d'école ont une famille plus nombreuse ! Qui se fera l'idée de la gêne dans laquelle se trouve un ménage de dix personnes lorsque, tout compté, l'actif se compose d'un traitement unique et annuel de 1200, 1400 ou 1500 fr. au maximum ? Pas n'est besoin d'être bien fort en arithmétique pour